

AVENANT à la CONVENTION DE STAGE OBLIGATOIRE

Le présent avenant intervient entre :

L'Etablissement :	Université de la Méditerranée (Aix-Marseille II),
représentée par son Président	M. Yvon BERLAND
représenté par le Directeur de composante (UFR, Ecole ou Institut) :	M. Georges LEONETTI, Doyen de la Faculté de Médecine de Marseille
adresse : 27, boulevard Jean Moulin 13385 MARSEILLE Cedex 05	téléphone : fax : courriel :

ET

L'Entreprise (ou Organisme d'accueil) :	Nom :
adresse :	téléphone : fax : courriel :
adresse et désignation du service de déroulement du stage :	

ET

L'Etudiant(e) :	Nom, prénom :
adresse :	téléphone : courriel :
N° INSEE (sécurité sociale)	
N° étudiant (à relever sur la carte)	
Régulièrement inscrit(e) au diplôme (intitulé complet) :	

Il est convenu ce qui suit :

Le stage effectué par M..... dans l'organisme d'accueil fait l'objet des modifications décrites aux articles (préciser numéros).

Article 2 :

Article 3 :
(autant d'articles que de sujets de modification)

Signataires (noms, prénoms, qualités, dates, signatures)

Pour l'Université

Pour l'Organisme d'accueil

L'Etudiant